



Fêtes de Quartier

SE RETROUVER POUR FESTOYER!



PROCÉDURES, CONSEILS ET RÈGLEMENTS



Les fêtes de quartier sont une excellente façon de faire connaissance avec ses voisins! Conviviaux et propices aux échanges, ces rassemblements permettent de mieux connaître ses voisins et de tisser des liens avec eux, favorisant ainsi un sentiment de solidarité et d'appartenance à la communauté.

Les fêtes de quartier sont organisées par les résidents pour les résidents, mais le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire propose d'assister les organisateurs dans la mise en œuvre de ces rassemblements chaleureux et si précieux pour avoir du bon voisinage!

Organisez une fête de quartier et découvrez les bons côtés d'être à côté!

Veillez lire attentivement les informations suivantes pour savoir si vous êtes admissible à une aide financière et si vous pourriez accueillir La Baladèle lors de votre fête de quartier.

De plus, bénéficiez de quelques conseils pour bien planifier une fête réussie, où tous auront du bon temps et beaucoup de plaisir!



Pour être admissible à l'aide de la Ville,
la fête de quartier doit avoir lieu
entre le 6 juin et le 12 octobre 2026
inclusivement.



AIDE FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

Des **certificats cadeaux en argent adélois*** seront remis aux organisateurs pour les fêtes rassemblant un certain nombre de résidences (**attention nouveaux montants en vigueur pour 2026**) :

- Entre 5 et 9 résidences : 50 \$ d'argent adélois
- Entre 10 et 14 résidences : 75 \$ d'argent adélois
- Entre 15 et 19 résidences : 100 \$ d'argent adélois
- 20+ résidences : 150 \$ d'argent adélois

* Les certificats cadeaux permettent de dépenser dans tous les **commerces participants de Sainte-Adèle**. Pour plus de détails, consultez le site internet de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle.

Voici le matériel dont dispose la Ville pour les fêtes de quartier. L'équipement sera prêté selon la disponibilité du matériel et le nombre de participants.

- * Micro et haut parleur
- * Tables pliantes 6 pieds
- * Chaises pliantes
- * Chaises adirondack
- * Chapiteaux 10 x 10
- * Bacs de poubelle, compost et recyclage
- * BBQ (sans la bonbonne)

PRÉSENCE DE LA BALADÈLE

La Baladèle* se rendra sur les lieux de votre fête pour une période maximale de 3 h si vous rassemblez des participants de **10 résidences et plus**. Noter qu'il est possible que *La Baladèle* ne soit pas disponible lors de votre fête, puisqu'elle est également requise lors de certains événements présentés par la Ville de Sainte-Adèle. Nous vous aviserons selon la date choisie pour votre fête.

***La Baladèle** est une remorque aménagée spécialement conçue pour fournir tout l'équipement nécessaire pour animer votre événement.

Voici ce qui est inclus lors de la visite de *La Baladèle* :

- Un employé de la Ville vous aidera pour le montage/démontage
- Jeux de jardin (jeu de fers, spikeball, pétanque, jenga, frisbee, corde à danser, quilles finlandaises, serpents et échelles géants, cahier à dessin, etc.)
- Lounge extérieur
- Boîte à livres



Vous êtes partant pour organiser une fête de quartier et vous souhaitez obtenir une aide financière de la Ville ou accueillir *La Baladèle*? Faites une demande en complétant le

FORMULAIRE EN LIGNE QUI SE TROUVE ICI

Vous devez également compiler les présences à votre fête et transmettre les documents **LISTE DES PARTICIPANTS SIGNÉE OU COUPONS D'INVITATION SIGNÉS à : loisirs@vdsa.ca**

Si vous préférez remplir la liste des participants **EN LIGNE, vous devez en faire la demande au Service des loisirs à : loisirs@vdsa.ca ou 450 229-2921, poste 7244.**

Tous les documents, dûment complétés, doivent être retournés au Service des loisirs **AU PLUS TARD une semaine avant la date de votre fête.**

QUELQUES CONSEILS POUR UNE FÊTE RÉUSSIE



VOTRE FÊTE DE QUARTIER : où et quand?

LE LIEU :

- **Terrain privé :**
 - Aucun permis requis.
- **Lieu public :**
 - Les règlements municipaux s'appliquent en tout temps.
 - Aucune exclusivité des installations.
- **Sur votre rue :**
 - Aucune exclusivité des installations.
 - Requier un permis de la ville. Vous devez faire la demande en complétant le **FORMULAIRE EN LIGNE**.
 - Vous devez avoir un consentement écrit de 65 % des adresses qui sont concernées par la fermeture de la rue. Vous devez compléter la **LISTE DES PARTICIPANTS**.
 - Toujours garder un corridor de 3 m de sécurité accessible.

LA DATE :

- Veuillez prévoir deux dates en cas d'intempéries.
- La disponibilité de *La Baladèle* devra être confirmée selon la date choisie.

L'HEURE :

- Votre fête doit se tenir entre 8 h et 23 h

VOTRE FÊTE DE QUARTIER : l'organisation

- **Créez votre comité**
 - Organiser une fête de quartier sera beaucoup plus facile si vous impliquez vos voisins. Ils pourront vous aider avec les invitations, le montage et le nettoyage.
- **Distribuez des invitations**
 - Rien de mieux que de faire du porte-à-porte!
 - Cognez chez vos voisins ou laissez une invitation dans la boîte aux lettres ou sur le pas de la porte.
 - En manque d'inspiration ? Utilisez notre **MODÈLE D'INVITATION**.
- **Trouvez un thème pour votre fête et pensez à des activités « brise-glace ». Voici quelques idées pour vous inspirer :**
 - Organisez un repas de style Potluck ou une épiluchette de maïs.
 - Faites une fête thématique (hawaïenne, country, rétro, etc.).
 - Distribuez des cocardes avec le nom de chaque invité pour faciliter les présentations.
 - Décorez la rue avec de la craie et des ballons pour impliquer les enfants.
- **Nettoyage**
 - Il est de votre responsabilité de nettoyer les rues et la propriété publique après la fête.
 - Demandez l'aide des voisins – le travail d'équipe, il n'y a rien de mieux!

LES ESSENTIELS À NE PAS OUBLIER

Le matériel essentiel lors de l'évènement :

- Une trousse de premiers soins conforme et à jour
- Des gants et un filet si vous manipulez de la nourriture
- Un crayon à mine
- Une paire de ciseaux
- Du ruban adhésif
- De la corde
- Un cellulaire
- Bacs de poubelle, recyclage et compost
- Avoir un horaire de la fête et la liste des coordonnées des participants à portée de main.

Les incontournables pour un évènement agréable et sécuritaire :

- Avoir un point d'eau potable
- Avoir un espace à l'ombre
- Prévoir des collations ou un repas pour les participants
- Avoir une personne sur place qui a son cours de premiers soins à jour et qui se porte volontaire comme secouriste.
- Avoir du réseau cellulaire ou accès à un wifi, surtout en cas d'urgence.
- Avertir les participants de tenir son ou ses chiens en laisse, si applicable.



RÈGLEMENTS

Voici quelques règlements à respecter ainsi qu'un code de conduite à observer afin que la fête se déroule agréablement.

- Avertissez les voisins qui ne participent pas à la fête deux semaines avant l'événement et avisez-les si une fermeture de rue est prévue.
- L'alcool peut être consommé uniquement sur les propriétés privées.
- Assurez-vous que le volume de la musique est raisonnable.
- Conservez en tout temps un accès pour les véhicules d'urgence.
- Remettez l'équipement de la Ville dans le même état que vous l'avez reçu.
- Assurez-vous de nettoyer les rues et la propriété publique, et de tout remettre dans le même état qu'avant la tenue de l'événement.
- L'organisateur de la fête est la personne-ressource responsable de l'événement et doit rester sur les lieux jusqu'à la fin de l'activité.
- Tous les règlements de la Ville de Sainte-Adèle doivent être respectés.
- En aucun cas, la Ville de Sainte-Adèle ne pourra être tenue responsable des dommages, de quelque nature que ce soit, qui surviendraient durant l'événement.

AIDE-MÉMOIRE

- ✓ Planifiez votre fête (lieu, date et heure).
- ✓ Définissez le concept.
- ✓ Envoyez ou distribuez une invitation à vos voisins.
- ✓ Demandez l'accord écrit de vos voisins si vous souhaitez fermer une rue.
- ✓ Remplissez le formulaire en ligne pour demander une aide financière ou pour accueillir *La Baladèle*.
- ✓ Faites-nous parvenir la liste des partici- pants signée.
- ✓ Tous les documents, dûment complétés, doivent être retournés au Service des loisirs **AU PLUS TARD** une semaine avant la date de votre fête.

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
450 229-2921, poste 7244 | loisirs@vdsa.ca